

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES RELATIVE AU REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

RESTAURATION SCOLAIRE DORIAN

Le règlement intérieur du lycée s'applique au restaurant scolaire.

Le service de restauration accueille les élèves demi-pensionnaires et internes du lundi au vendredi.

Les horaires des services sont de 11h30 à 13h30.

Le plateau repas est composé d'une entrée, d'un plat, d'un fromage ou d'un laitage et d'un dessert.

INSCRIPTION & PRINCIPE

Vous trouverez, ci joint, le dossier de restauration scolaire 2021/2022

Le service de demi-pension est un régime d'avance. L'accès au service de demi-pension n'est possible que si le compte de l'élève est approvisionné.

A défaut de paiement, l'élève ne sera pas admis au restaurant scolaire.

TARIFS 2021/2022

Les tarifs de la demi-pension sont déterminés chaque année par le Conseil régional d'Ile-de-France.

L'inscription au service n'est enregistrée qu'après le **PAIEMENT d'un chèque d'acompte** (montant de l'acompte renseigné en annexe) ou du dépôt d'une autorisation de prélèvement

Toutes les informations à l'adresse : <https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

BADGE

Un badge est délivré gratuitement à chaque élève pour la durée de l'année scolaire.

Toute détérioration ou perte du badge fera l'objet d'un renouvellement payant.



Depuis septembre 2017 le Conseil régional d'Ile de France a mis en place une tarification basée sur les ressources des familles pour un accès égal de tous les lycéens, étudiants et apprentis à la demi-pension.

	Votre tranche « Restauration Scolaire »									
Votre Quotient Familial	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	≤ 2388
Votre Tranche QF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Prix du repas	0.50€	1.74€	1.94€	2.15€	2.35€	2.56€	2.76€	3.07€	3.58€	4.09€

Pour cette raison, tous les élèves inscrits au lycée doivent fournir lors de l'inscription 1 des 3 documents mentionnés ci-dessous à insérer dans le dossier EquiTables :

- Attestation de restauration scolaire 2021/2022
- Attestation de Quotient Familial ou à défaut une attestation mensuelle de paiement du mois précédent fournies par la CAF. L'attestation doit être datée au plus tard du mois de mai 2021 pour être recevable.
- Si vous n'êtes pas allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : photocopie intégrale du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer et photocopie du livret de famille ainsi que la photocopie des prestations familiales du dernier mois.

Tout dossier incomplet ne pourra bénéficier de la tarification au quotient familial, entraînant de ce fait l'application du tarif le plus élevé (tranche J)

MODALITES DE PAIEMENT

Par prélèvement automatique (autorisation ci-jointe)

le prélèvement est mensuel et effectué le 15 de chaque mois.

ou en approvisionnant son compte directement au bureau de l'intendance :

- par chèque libellé à l'ordre de La RAR du Lycée Dorian (en dehors des ouvertures, une boîte aux lettres est à votre disposition près du bureau)
- par carte bancaire ou espèces au bureau de l'Intendance
- par espèces
- par prélèvement automatique

Les horaires d'ouverture du bureau de l'Intendance sont : **7h45 – 16 h 00 du lundi, mardi, jeudi et vendredi.**
Mercredi de 7h45 – 13h



DOSSIER EquiTables**Régime de l'élève (externe ou demi-pensionnaire)**

NOM : Prénom :

Qui est scolarisé(e) en classe de.....

 Je ne sollicite pas l'inscription à la demi-pension pour l'année scolaire 2021/2022 de mon enfant. Je sollicite l'inscription à la demi-pension pour l'année scolaire 2021/2022 de mon enfant :

J'ai pris connaissance des tarifs et des règles de fonctionnement de la demi-pension.

Modalité de paiement et d'inscription, documents à fournir par tous.

 Chèque : *je joins **un chèque d'avance** de 50.00 EUROS libellé à l'ordre de la **RAR du Lycée Dorian**.* *Elève déjà présent au lycée Dorian en 2021/22 bénéficiant du report de son solde* Autorisation de prélèvement remplie. *Relevé d'identité bancaire (du responsable légal).* *Attestation de Restauration Scolaire 2021/22 ou Attestation de paiement de la CAF de mai ou juin 2021 mentionnant le Quotient Familial***Rappel : l'inscription au service de restauration scolaire n'est enregistrée qu'une fois le PAIEMENT de l'acompte ou la demande de prélèvement automatique effectué.**

Nom et prénom des parents :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville :.....

A....., le

Signature : (précédée de la mention : **Lu et approuvé**)